

## Document de cadrage

### Quels sont les questions que la proposition de transition est censée aborder ?

Le 14 mars 2014, l'Agence nationale des télécommunications et de l'information des États-Unis (NTIA) a annoncé son intention de transférer des fonctions clé du système des noms de domaine de l'Internet à la communauté multipartite mondiale. Dans une première étape, la NTIA a demandé à l'ICANN de convoquer les parties prenantes mondiales afin d'élaborer une proposition pour le transfert du rôle actuel de la NTIA dans la coordination du système des noms de domaine de l'Internet (DNS).

La définition d'un cadre clair établissant la portée du dialogue permet aux participants de focaliser leurs efforts sur le défi qu'ils doivent relever et de chercher le consensus : c'est une des leçons que l'ICANN a pu tirer d'autres efforts qu'elle a mis en place par le passé, comme c'est le cas des révisions prévues dans l'affirmation d'engagements. Par conséquent, l'ICANN, en consultation avec la NTIA, publie ce document de cadrage dans le but de soutenir le dialogue mondial dans cette première étape de travail.

### Que doit aborder la proposition pour le transfert du rôle de la NTIA ?

La NTIA a précisé que la proposition de transition devra bénéficier d'un soutien important de la communauté et respecter les quatre principes ci-dessous :

- soutenir et renforcer le modèle multipartite ;
- préserver la sécurité et la stabilité du DNS ;
- répondre aux attentes des parties concernées ;
- préserver le caractère ouvert de l'Internet.

La NTIA a explicitement précisé qu'elle n'acceptera pas des propositions visant à remplacer le rôle de la NTIA par la direction d'un gouvernement ou d'une organisation intergouvernementale.

### Quel est la portée de la proposition ?

Les fonctions de l'Autorité chargée de la gestion de l'adressage sur Internet (IANA) sont un ensemble de fonctions techniques interdépendantes qui permettent à l'Internet de fonctionner de manière efficace et ininterrompue. Les fonctions IANA comprennent : (1) la coordination de l'attribution de paramètres techniques des protocoles Internet ; (2) le traitement des demandes de changement du fichier de zone racine du DNS faisant autorité et la gestion de la clé de signature de clé (KSK) de la zone racine ; (3) l'allocation des ressources de numéros Internet ; et (4) d'autres services liés à la gestion des noms de domaine de premier niveau (TLDs) ARPA et INT.

La NTIA a conclu un contrat avec l'ICANN pour assurer les fonctions IANA. En tant qu'opérateur des fonctions IANA, l'ICANN tient, met à jour et rend publiquement disponibles des registres liés aux trois fonctions IANA. Tout d'abord, l'ICANN est le répertoire central des registres contenant les noms et les numéros utilisés dans plusieurs protocoles Internet. Elle attribue des valeurs uniques sur la base des politiques et des orientations établies par le Groupe de travail de génie Internet (IETF). Deuxièmement, elle coordonne l'allocation des numéros IP (protocoles Internet) et des numéros du système autonome (AS) aux Registres Internet régionaux (RIR), qui vont distribuer à leur tour ces numéros IP et AS aux fournisseurs de services Internet et à d'autres dans leurs régions géographiques. Troisièmement, l'ICANN traite les requêtes de changement de la zone racine pour les domaines de premier niveau (TLD) et rend publiquement disponible une base de données WHOIS de la zone racine qui contient les informations de contact réelles et vérifiées de tous les opérateurs de registre TLD. Dans les trois cas, l'ICANN, en tant qu'opérateur des fonctions IANA, applique les politiques élaborées par les parties concernées lorsqu'elle traite les requêtes liées aux différentes fonctions IANA.

La NTIA a conclu un accord de coopération avec Verisign pour assurer les fonctions liées à la gestion de la zone racine. Celles-ci concernent la gestion de la « clé de signature de clé » (ZSK) de la zone racine, ainsi que la mise en œuvre de changements et la distribution du fichier de zone racine faisant autorité - le registre autoritaire contenant la liste des noms et des adresses de tous les noms de domaine de premier niveau. une espèce d'annuaire téléphonique de l'Internet.

du contrat des fonctions IANA. La NTIA ne propose pas des changements au fichier de zone racine autoritaire, n'attribue pas des numéros de protocole ni n'alloue les ressources de numéros Internet. Dans la pratique, le rôle de la NTIA n'implique pas l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire ou d'un pouvoir de jugement par rapport aux requêtes de changement de la zone racine. Ce pouvoir discrétionnaire ou de jugement ne saurait d'ailleurs pas être exercé par toute autre nouvelle autorité ou tout nouveau processus. Le dialogue et la proposition qui en découlera se focaliseront sur l'établissement de mécanismes de responsabilité capables de remplacer le rôle de supervision que possède actuellement la NTIA pour veiller à ce que la gestion des fonctions IANA assurée par l'ICANN respecte les accords et/ou les politiques élaborées par les organes concernés (IETF, GNSO, RIR, ASO, ccTLD, ccNSO).

**Vous trouverez ci-après une description illustrant le système expliqué :**

**Qu'est-ce qui ne rentre pas dans la portée de la proposition ?**

Dans les discussions tenues à ce jour, un certain nombre de thèmes ont été évoqués qui ne rentrent pas dans la portée de cette transition. Pour éviter tout malentendu, il existe un ensemble de sujets qui, tout en étant importants, ne font pas à proprement parler partie de la proposition de transition demandée par la NTIA :

· **\_Élaboration de politiques liées aux fonctions IANA.** Étant donné que la NTIA ne joue pas actuellement un rôle unique dans l'élaboration de politiques pour la coordination du système des noms de domaine de l'Internet, la proposition ne vise pas à déterminer comment les politiques pertinentes sont créées ni par quelles structures. Les rôles de tous les organes responsables de l'élaboration de politiques en matière de registres Internet (RIRs, IAB, IETF, ASO, NRO, ccNSO, opérateurs de registre ccTLD et GNSO) resteront inchangés. Ces organes continueront à représenter leurs communautés respectives et à exercer leur autorité en matière de politiques relatives aux paramètres et numéros de protocole et aux espaces de noms, y compris la responsabilité de veiller à la mise en œuvre fidèle des registres par l'ICANN, conformément à ces politiques.

· **\_Opérateur des fonctions IANA.** La NTIA n'a pas de rôle opérationnel dans la gestion des fonctions IANA. C'est pourquoi le rôle de l'ICANN en tant qu'opérateur des fonctions IANA n'est pas au cœur de la transition : il est fondamental que la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS soient assurées, tout comme le service ininterrompu pour les parties concernées.

· **\_Questions ne relevant pas des fonctions IANA.** La gestion des fonctions IANA n'est pas concernée par des problèmes liés, par exemple, à la cybersécurité, à la vie privée, aux contenus, à la protection des enfants, à la protection en ligne des droits de propriété intellectuelle, à l'examen structurel de l'ICANN ou de ses fonctions, ou à la gestion des TLD. Ces sujets, importants pour la discussion et abordés régulièrement dans un grand nombre de forums, ne rentrent cependant pas dans la portée de la proposition de transition demandée par la NTIA.

## **Document de cadrage**